



Droit civil et familial.problème de garde d enfants

Par **dgedge8313**, le **04/08/2010 à 18:55**

Bonjour,rnjé un gros problème,je ne c pas quoi fère vous aite mon dernier recoure!ma femme et séparé d un homme avec qui elle avait un enfants.y a u un jugement mé elle ne c pas présenté et a pardue tous les droit sur sa fille.elle a pas pu se présenté car sa mère a signier la convocation et ne lui a pas dit.du cou elle a été voir son ex si i pouvé i avoir un arengement et il lui a dit oui je te fait un papier comme quoi il lui passeré la patite le mercredi et le week end mais a une condition c quel se raproche du vacluse car on et dans le var et ne veut pas que j habite avec elle si non il lui donneré pas la petite.ha t il le droit de fair sa?je vous remerci pour les réponce!

Par **Marion2**, le **04/08/2010 à 19:12**

Bonjour,rnrnQue votre (épouse ?) femme contacte un avocat.rnrnQu'elle retire auprès du greffe du Tribunal de Grande Instance dont dépend le domicile du père de l'enfant un dossier de demande juridictionnelle et la liste des avocats acceptant l'AJrnrnCordialement.

Par **dgedge8313**, le **04/08/2010 à 19:33**

quesque demand juridictionnelle?rnle problème et que nous avon qune chambre ou on habite.donc je pence quon pourra pas avoir la garde non!

Par **Marion2**, le **04/08/2010 à 21:31**

L'aide juridictionnelle permet de pouvoir bénéficier d'un avocat gratuitement ou avec une participation (tout dépend des revenus).
Que la maman contacte une Assistante Sociale.

Par **dgedge8313**, le **04/08/2010 à 21:47**

je vous remerci.